

les autres peintres de la ville. On l'admit néanmoins⁽¹⁾, et on lui confia l'exécution des portraits de deux anciens échevins, Louis Arthaud et Jean-Louis de Pasturel. Comme il tardait de remplir cette commande, le Consulat le fit appeler, 8 juin 1690, et lui enjoignit de faire dans le délai d'un mois les deux portraits, ajoutant que ces portraits seraient soumis à des gens compétents. En conséquence de cette décision, les sieurs Bernard et Dauphin, peintres, connus pour leur talent et leur probité, et le sieur Sibert, ancien juge conservateur, très-habile connaisseur en ouvrages de peinture, furent nommés experts avec mission d'examiner les portraits et de déclarer si les dits tableaux sont d'une bonne peinture et qualité. Un rapport très-défavorable fut déposé, énonçant qu'il n'y avait ni dessin, ni couleur, ni intelligence dans lesdits tableaux et concluant à l'incapacité de Sevin comme portraitiste. Sevin fut en conséquence remercié par le Consulat, et le titre de peintre ordinaire de la ville fut donné à Paul Mignard, second fils de Nicolas Mignard.

(1) BB, 248, 1690. Archives de Lyon.

E. PARISSET.

(A continuer).